



SEANCE DU 22 FEVRIER 2023

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 + 5 pouvoirs
Date de la convocation : 17/02/2023
Date d'affichage : 17/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BAJ FRELIN Véronique, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absent : BOUDON Matthieu.

Procurations : M. GERBAUD Grégory à M. SALVADOR Julien, M. HITA José à M. CORBACHO Laurent, Mme JULIAN Vanessa à Mme VIDAL Mélanie, Mme MIR Laure à M. FERNANDEZ Pierre, M. ROZIE Jean-Michel à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°1/2023 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA HALLE AUX SPORTS MARCEL MALAFOSSE – TRANCHE 1 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023

Monsieur le Maire présente le projet de la réhabilitation de la Halle aux Sports Marcel Malafosse. Il rappelle que le bâtiment a été construit en 1993 mais que les travaux prévus initialement n'ont jamais été achevés.

C'est aujourd'hui un bâtiment à structure métallique, composé d'une salle omnisports, d'un bloc de sanitaires et d'un local accolé à la salle omnisports abritant les ateliers municipaux. Il est utilisé par les associations sportives communales telles que le club de tennis, de football ou la section handicapée de la Pétanque.

Ce bâtiment n'est pas chauffé et seule la couverture dispose de panneaux isolants. En conséquence, c'est un équipement sous-exploité et inadapté pour certains types d'occupations.

Le projet aujourd'hui est d'engager des travaux de réhabilitation afin de disposer d'une salle polyvalente pouvant accueillir aussi bien des activités sportives que des manifestations festives.

Les objectifs poursuivis sont divers :

- Doter la commune d'un équipement structurant qui aujourd'hui fait défaut,
- Favoriser les interactions sociales par l'organisation d'animations et de festivités,
- Soutenir les associations locales,
- Valoriser un patrimoine communal sous-exploité.

Un avant-projet et une étude de faisabilité ont permis d'évaluer les travaux nécessaires à la réhabilitation. Ces travaux sont estimés à 1 492 000.00 € H.T. auxquels s'ajouteront les honoraires de maîtrise d'œuvre évalués sur un taux de rémunération à 8.66 %, soit 129 300.00 € H.T.

En raison de ce montant élevé, les travaux vont être prévus sur deux tranches :

- Une première tranche pour les travaux de réhabilitation de la salle omnisports prévus pour les exercices 2023/2024, sachant qu'à l'achèvement de ces travaux la salle sera fonctionnelle indépendamment des travaux à réaliser dans la deuxième salle,

- Une deuxième tranche pour les travaux de réhabilitation des municipaux à réaliser sur les exercices 2024/2025, ce qui finaliser le projet de leur délocalisation en zone artisanale.

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID : 066-216602177-20230222-DELIB12023-DE



Afin de mettre en œuvre ces travaux, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2023 pour les travaux de la première tranche.

Le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Poste de dépense	Montant H.T.	Financement	Montant H.T.	Taux
Maîtrise d'œuvre	100 400.00 €	ETAT DETR 2023	377 820.00 €	30 %
Travaux isolation, parois, plafonds, couverture, menuiseries, désenfumage, peinture, sols, murs, cloisons	704 000.00 €	DEPARTEMENT DES P.O.	150 000.00 €	11.91 %
Dallage	122 000.00 €	REGION	50 000.00 €	3.97 %
Traçage terrain de jeux	12 000.00 €	FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES	160 000.00 €	12.70 %
Résine	41 000.00 €	EMPRUNT	300 000.00 €	23.82 %
Electricité	130 000.00 €	AUTO FINANCEMENT	221 580.00 €	17.60 %
Chauffage, climatisation, ventilation	150 000.00 €			
TOTAL	1 259 400.00 €	TOTAL	1 259 400.00 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valablement et par **14 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (BOUSQUET Jérôme, QUINTA Christèle, SALVADOR Julien + pouvoir de M. GERBAUD Grégory) :

- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération et notamment la demande de subvention auprès de la Préfecture des Pyrénées Orientales.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Le Maire,

Rémy ATTARD

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 24/02/2023
- Affichage le : 24/02/2023
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle